

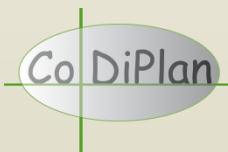
# Lettre d'information – Eté 2018

## SOMMAIRE

Pour accéder directement à l'article : Cliquez sur le titre !



Vegaplan



### Contact :

**Vegaplan asbl**

[info@vegaplan.be](mailto:info@vegaplan.be)

[www.vegaplan.be](http://www.vegaplan.be)

+32(0)2 880 22 00

**Codiplan asbl**

[info@codiplan.be](mailto:info@codiplan.be)

[www.codiplan.be](http://www.codiplan.be)

### PRODUCTION VEGETALE

- Des résultats excellents pour les agriculteurs certifiés Vegaplan !
- Une nouvelle version de la check-liste Vegaplan au 1<sup>er</sup> septembre
- Les non-conformités les plus fréquentes dans les audits Vegaplan

### PRODUCTION ANIMALE

- Lutte contre la résistance aux antibiotiques : présentation des résultats 2017
- Nouvelle version du cahier des charges Codiplan<sup>PLUS</sup> Bovins (élément du Standard Belbeef)
- Nouvelle version du cahier des charges Codiplan<sup>PLUS</sup> Porcs
- Nouvelle législation d'identification et d'enregistrement des volailles et des lapins

### VEGAPLAN/CODIPLAN

- Nos rapports annuels 2017 sont publiés !

### DIVERS

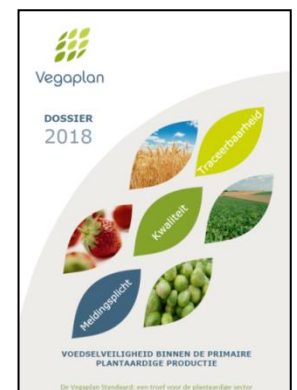
- Le saviez-vous ? Quelles sont les données à enregistrer dans le cadre de la certification Vegaplan ?

## PRODUCTION VEGETALE

### *Des résultats excellents pour les agriculteurs certifiés Vegaplan !*

Vegaplan a présenté début juin les résultats de son rapport sur la sécurité alimentaire.

Ce rapport propose une analyse de toutes les exigences (légalles et extralégales) du Standard Vegaplan qui concernent la sécurité alimentaire. Celles-ci peuvent être classées en trois volets en fonction de la thématique dans laquelle elles s'inscrivent : la qualité, la traçabilité et la « notification obligatoire » (il s'agit des obligations de notifications à l'AFSCA). Pour chacune de ces exigences, Vegaplan a vérifié les résultats



## Lettre d'information – Eté 2018

des agriculteurs sur la base des check-listes établies au cours des audits Vegaplan. Cette analyse porte sur plus de 18.000 check-listes, établies au cours des audits réalisés au cours de ces trois dernières années.

Il ressort de cet exercice que les résultats obtenus par les agriculteurs certifiés Vegaplan en matière de sécurité alimentaire sont excellents ! Plus précisément, les exigences vérifiées lors des audits étaient conformes à plus de 90%. Qui plus est, ce résultat s'est révélé identique pour tous les types d'exigences, quelle que soit leur source (légale ou extra-légale) et quel que soit leur niveau d'appréciation (niveau 1 : obligatoires, niveau 2 : obligatoire à 70%, niveau 3 : recommandations). Les agriculteurs obtiennent donc des résultats plus que satisfaisants en termes de sécurité alimentaire !

Le rapport « sécurité alimentaire » complet est disponible sur le site web de Vegaplan [au lien suivant](#).

### ***Une nouvelle version de la check-liste Vegaplan au 1<sup>er</sup> septembre***

---



Comme annoncé dans la dernière lettre d'informations, la zone sans culture d'un mètre a été introduite dans la réglementation IPM Flandre. Comme la réglementation IPM est reprise dans le Standard Vegaplan, celui-ci va aussi être adapté. La modification principale est donc cette nouvelle obligation relative à une zone d'un mètre sans culture, applicable aux cultures semées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Cependant, quelques autres exigences IPM ont été légèrement adaptées, à des fins de clarification. La checkliste adaptée est d'ores et déjà disponible [sur le site web](#) de Vegaplan (en PDF et Excel. Les modifications par rapport à la version précédente sont indiquées en rouge. Cette nouvelle version entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Avant cette date, les audits seront exécutés au moyen de la version actuelle de la checkliste, dont la version Excel restera également disponible sur notre site jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

### ***Les non-conformités les plus fréquentes dans les audits Vegaplan***

---

Quelles sont les non-conformités les plus souvent rencontrées lors des audits Vegaplan ? Le tableau ci-dessous vous en donne l'aperçu. Le niveau d'appréciation des exigences concernées est indiqué. Pour rappel, les non-conformités de niveau 1 doivent être corrigées dans les trois mois (en cas d'audit initial) ou dans le mois (en cas d'audit de renouvellement) pour pouvoir obtenir le certificat. Précisons encore que, contrairement à notre rapport « sécurité alimentaire » (*cf. supra*), ce sont toutes les exigences du Standard Vegaplan qui ont été prises en compte : celles qui sont issues du Guide sectoriel et celles qui concernent la durabilité, IPM, la qualité des produits végétaux, etc.).





## Lettre d'information – Eté 2018

Exigences de niveau 1 (doivent toutes être respectées)	% NC	# audits
Utiliser des buses ou des moyens permettant de réduire la dérive des brumes de pulvérisation d'au moins 50% pour les cultures de plein air. (Flandre)	15,56 %	15.198
La personne qui travaille avec les produits phytopharmaceutiques et biocides doit disposer de vêtements de protection adaptés (salopette et bottes, masque). Ces vêtements de protection ne peuvent pas être rangés dans le local phyto et sont rangés séparément des autres vêtements. [toutes cultures]	6,75 %	15.386
L'agriculteur enregistre la variété de végétal. Lorsque le semis ou la plantation sont exécutés par un sous-traitant, le nom de l'entrepreneur doit être mentionné. [Toutes les cultures]	3,77 %	11.821
Identification du producteur et de l'exploitation. [Toutes les cultures]	3,63 %	18.413
Les boues d'égout et d'assainissement des eaux de stations d'épuration publiques ne peuvent être utilisées que si, outre les prescriptions légales, une fiche produit est disponible, qui réponde à l'objectif de maîtrise des risques en agriculture. [Céréales, betteraves]	3,01 %	1.627
Exigences de niveau 2 (70 % d'entre elles doivent être respectées)	% NC	# audits
L'entrepreneur qui exécute des travaux pour l'agriculteur doit être certifié Vegaplan. [Toutes les cultures]	32,36 %	15.940
L'agriculteur effectue au moins chaque année un contrôle du pulvérisateur et note ses observations. [Toutes les cultures]	24,93 %	9.053
La température du lot stocké doit être mesurée et enregistrée en cas de stockage « long terme ». [COP]	23,53 %	1.398
Les engrais liquides concentrés doivent être conservés dans une citerne étanche et pourvue d'un bac de rétention. La citerne et son équipement doivent être protégés contre toute ouverture accidentelle. [Toutes les cultures]	23,48 %	3.377
L'agriculteur affichera les pictogrammes suivants dans l'entrepôt et dans les espaces de manipulation, de stockage et de vente : - 'Interdiction de fumer' - 'Interdiction de manger et de boire' (à l'exception de l'eau) - 'Animaux domestiques interdits'. [Toutes les cultures]	23,19 %	11.407
Exigences de niveau 3 (recommandations)	% NC	# audits
Mentionner le résultat du traitement sur la fiche parcellaire. [Toutes les cultures]	67 %	17.862
Noter sur la fiche parcellaire sur base de quelle méthode de <i>monitoring</i> la décision d'intervenir se fonde (observations, avertissements, analyse d'échantillons...). [Toutes les cultures]	44 %	17.539
L'épandeur d'engrais est réglé et entretenu. Il est conseillé d'effectuer un test de l'appareil annuellement et d'enregistrer les résultats. [Toutes les cultures]	43 %	15.695
Un extincteur d'incendie doit être présent au sein de l'exploitation. [Toutes les cultures]	23 %	17.776
L'agriculteur enregistre les résultats de la lutte non-chimique (mécanique, biologique, ...) sur la fiche parcellaire (si d'application). [Toutes les cultures]	21 %	12.395

# Lettre d'information – Eté 2018

## PRODUCTION ANIMALE

### Lutte contre la résistance aux antibiotiques : présentation des résultats 2017

#### Antibiotiques d'importance critique

- Réduction visée avant la fin 2020 : -75%
- Réduction réalisée 2016-2017 : -64,6%
- Réduction réalisée depuis 2011 : -84%

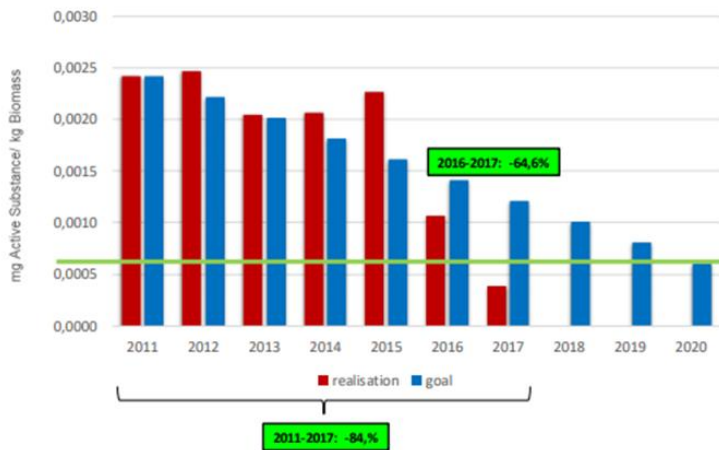


Figure 4: Chemin de réduction annuelle mis en avant par l'AMCRA dans l'utilisation des antibiotiques d'importance critique entre 2011 et 2020 (barres bleues) et la réduction réellement atteinte entre 2011 et 2017 (barres rouges).

#### Aliments médicamenteux

- Réduction visée avant la fin 2017 : -50%
- Réduction réalisée 2016-2017 : -45,9%
- Réduction réalisée depuis 2011 : -66,6%



Figure 5: Chemin de réduction annuelle mis en avant par l'AMCRA dans l'utilisation des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques entre 2011 et 2020 (barres bleues) et la réduction réellement atteinte entre 2011 et 2017 (barres rouges).

Les résultats obtenus en 2017 ont montré l'efficacité des politiques mises en place et de la collaboration entre l'AMCRA et les différentes organisations qui ont signé la Convention Antibiotique.

L'année dernière, deux des trois objectifs de réduction ont été largement atteints: une réduction cumulative de 84% de l'utilisation des antibiotiques critiques et une réduction de 66,6% de l'utilisation des aliments médicamenteux avec antibiotiques.



Ce sont des signaux très forts qui démontrent l'efficacité des mesures mises en place. La réduction constante de l'utilisation de la colistine et de l'oxyde de zinc observée ces dernières années représente aussi un encouragement, qui démontre que le secteur commence à adopter des approches préventives et alternatives à l'utilisation des antibiotiques dans la gestion de problèmes sanitaires en élevage. Vous trouverez davantage d'informations sur le site web de l'[AMCRA](#).



## Lettre d'information – Eté 2018

### ***Nouvelle version du cahier des charges Codiplan<sup>PLUS</sup> Bovins (élément du Standard Belbeef)***

Une nouvelle version du Standard Belbeef a été approuvée fin mai 2018 ; celle-ci est disponible sur le site web de Belbeef via <http://www.belbeef.be/fr/b2b/documents>.

Il sera obligatoire d'auditer sur la base de cette nouvelle version à partir du 1/10/2018. Il y a donc une large période de transition prévue pour permettre aux participants de se conformer à cette nouvelle version.

Quelles sont les principales adaptations ?

#### **Partie éleveurs (Codiplan<sup>PLUS</sup>)**

A la suite de la régionalisation de la compétence pour le **bien-être animal**, les exigences relatives au bien-être animal ont été transférées du guide sectoriel G-040 vers la partie extra-légale du Standard Belbeef.

De plus, un **Moniteur de Durabilité** a été développé. Ce moniteur renseigne une soixantaine d'initiatives de durabilité possibles. L'éleveur indique dans la check-liste celles qu'il applique déjà dans son exploitation, en fournissant les preuves si nécessaires. Durant l'audit, l'OCI évalue une seule de ces initiatives et l'inclut dans le rapport d'audit. Les informations ainsi obtenues seront utilisées **pour identifier tous les efforts que les éleveurs font** déjà en termes de durabilité. Dès que les résultats d'un nombre représentatif d'éleveurs auront été traités, ils seront inclus dans un « rapport durabilité ».

#### **Partie Abattoirs et Ateliers de découpe (Febev<sup>PLUS</sup>)**

Après les récents problèmes de **bien-être animal** relevés en abattoirs, les exigences ont été profondément **remaniées et étendues**, entre autres au moyen de critères supplémentaires discutés entre la Febev et les services régionaux en charge du bien-être animal, au sein d'une charte contraignante « **viande pour l'avenir** ». Cela inclut, entre autres, un rôle plus important assigné à l'**AWO** (Animal Welfare Officer) dans les abattoirs, l'installation de **caméras** pour surveiller les opérations cruciales durant le processus d'abattage (aire de déchargement, étable, passage, zone d'étourdissement et zone de saignée), des exigences supplémentaires concernant un environnement calme dans l'étable, la mise en place de **l'obligation d'étourdissement** et son application correcte.

Dans le Standard Belbeef, seuls les animaux étourdis avant l'abattage sont maintenant autorisés. Si des abattages sans étourdissement sont encore pratiqués dans l'abattoir, les animaux concernés ne sont plus reconnus à la commercialisation sous le Standard Belbeef.

Lors de l'audit, l'attribution correcte et régulière des viandes est vérifiée via la base de données Belbeef : chaque exploitant (abattoir, atelier de découpe) est tenu d'effectuer un **bilan de matière** au moins 2 fois par an afin de vérifier que toutes les livraisons sont bien enregistrées dans la banque de données de Belbeef.



## Lettre d'information – Eté 2018

### ***Nouvelle version du cahier des charges Codiplan<sup>PLUS</sup> Porcs***

---

Au **1er janvier 2019**, la castration chirurgicale des porcelets sans anesthésie ne sera légalement plus autorisée en Allemagne. Les éleveurs de porcs allemands demandent naturellement que les mêmes normes s'appliquent aux porcs qui ne sont pas d'origine allemande mais qui sont acceptés dans le système QS via un accord d'interchangeabilité, tel que le CodiplanPLUS Porcs.

- ✓ Les méthodes suivantes sont autorisées : l'immunocastation (2 injections avec Improvac espacées minimum de 4 semaines),
- ✓ les mâles entiers,
- ✓ la castration chirurgicale avec application d'une anesthésie locale ou une anesthésie générale (pratiquée **par un vétérinaire**).



Pour rappel, lors de la castration chirurgicale pratiquée aujourd'hui en Belgique par les participants au Codiplan<sup>PLUS</sup> Porcs, l'éleveur doit administrer aux porcelets les antidouleurs postopératoires adaptés à cette fin.

De plus, en application de la Recommandation Européenne de 2016/336 concernant les mesures visant à diminuer la nécessité de l'ablation des queues des porcs, les Régions travaillent actuellement sur la mise en place de critères supplémentaires chez l'éleveur de porcs. Celles-ci consistent notamment en plan d'actions dans l'exploitation pour réduire la caudophagie chez les porcs et en développant le matériel d'enrichissement présent en ferme.

### ***Nouvelle législation d'identification et d'enregistrement des volailles et des lapins***

---



Un nouvel [arrêté royal](#) du 25 juin 2018 établissant un système d'identification et d'enregistrement des volailles, des lapins et de certaines volailles de hobby a été publié. Cet arrêté royal clarifie et détaille les règles relatives à l'enregistrement des détenteurs de volailles et de lapins et de leurs exploitations dans SANITEL via l'ARSIA ou la DGZ. Nous le détaillerons plus amplement dans la prochaine édition de la lettre d'informations.



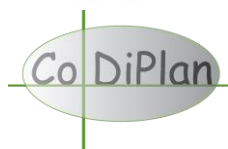
# Lettre d'information – Eté 2018

VEGAPLAN / CODIPLAN

## ***Nos rapports annuels sont publiés !***



Vegaplan



Quelles ont été les principales réalisations de Codiplan et Vegaplan en 2017? Nous vous en proposons ici un aperçu succinct – pour des informations plus détaillées, vous pouvez consulter [ici](#) nos rapports d'activité complets.

Vegaplan et Codiplan ont connu une croissance importante en 2017. Le nombre d'agriculteurs certifiés pour le Standard Vegaplan a en effet augmenté de 3% en 2017, et le nombre d'entrepreneurs certifiés a crû de 11%. Du côté de la production animale, le nombre de certifiés pour le Guide sectoriel module C a augmenté 5% pour les exploitations porcines, de 2% pour les élevages de bovins viandeux et de 3% pour les vaches laitières. En outre, le nombre de contrôles effectués en 2017 est considérable. Le tableau ci-dessous renseigne le nombre d'audits réalisés par cahiers des charges :

	Standard Vegaplan	Standard Vegaplan Entrepreneurs	G-040 Module C	Codiplan <sup>PLUS</sup> Porcs	Codiplan <sup>PLUS</sup> Bovins	Codiplan <sup>PLUS</sup> Lapins
# audits en 2017	5.844	480	5.040	1.081	2.400	7

La fiabilité d'un système de qualité repose en grande partie sur son programme d'intégrité. En effet, la qualité des contrôles est garantie par un suivi systématique des organismes de certification et du respect du règlement de certification. Le programme d'intégrité consiste en une série de mesures diverses, comme la concertation régulière avec les organismes de certification, les audits administratifs aux sièges des organismes de certification, le suivi systématique de l'exécution par ces organismes des audits inopinés et intermédiaires auprès des agriculteurs certifiés.

Comme la Belgique est un pays exportateur net de produits primaires, Vegaplan et Codiplan attachent beaucoup d'importance à la reconnaissance internationale de leurs cahiers des charges, afin d'augmenter la valeur ajoutée de la certification également pour les agriculteurs qui vendent leurs produits à l'étranger. En 2017, Codiplan a mené une concertation avec QS (système allemand) concernant l'application des nouvelles exigences relatives à la castration des porcelets. Quant à Vegaplan, la reconnaissance par SAI avec le score « or » a constitué une étape importante dans la reconnaissance internationale.

# Lettre d'information – Eté 2018

## DIVERS

### ***Le saviez-vous ? Quelles sont les données à enregistrer dans le cadre de la certification Vegaplan ?***



Parmi les obligations qu'il faut remplir pour obtenir le certificat Vegaplan, figure l'enregistrement d'un certain nombre de documents. Ces registres doivent être tenus à jour durant cinq ans. Nous vous proposons ci-dessous un aperçu des enregistrements requis.

Ces enregistrements peuvent s'effectuer de diverses façons. Afin de vous aider en la matière, Vegaplan a prévu, outre le cahier des charges et la check-liste, un manuel dans lequel des exemples concrets de formulaires d'enregistrements sont présentés. A noter que les formats utilisés ne sont pas obligatoires. Vous pouvez parfaitement utiliser vos propres formulaires, à condition, bien sûr, que toutes les données requises y soient mentionnées. Vous trouverez ce manuel sur le site web de Vegaplan, à l'adresse suivante: lien.

Pour consulter séparément l'un des formulaires d'enregistrement qui sont illustrés dans le manuel, il vous suffit de cliquer sur le lien « [Exemple Vegaplan du manuel](#) » dans le tableau ci-dessous.

#### **Aperçu des données à enregistrer au sein d'une exploitation agricole.**

<b>Données à enregistrer</b>	<b>Mode d'enregistrement</b>	<b>Niveau<sup>1</sup></b>
Remplir correctement la fiche parcelle/culture [Toutes les cultures] ( <i>recommandation pour les COP, B, C, CiCa, Fg</i> )	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a></li><li>• <a href="#">Fiche parcellaire électronique du Vegaplan (consultable par la base de données de Vegaplan)</a></li><li>• Format écrit propre, programme informatique d'enregistrement des cultures, format demandé par l'acheteur, ...</li></ul>	1
Dossier IN pour les produits entrants (= <i>le matériel de multiplication végétale, les produits phytopharmaceutiques et les biocides, les engrais, les graines destinées à la production de graines</i> ) [Toutes les cultures]	Enregistrement de la nature, l'identification et la quantité du produit, la date de réception et les nom et adresse du fournisseur	1
Dossier OUT pour les produits sortants (= <i>Le matériel de multiplication végétale, Les produits végétaux</i> ) [Toutes les cultures]	Enregistrement de la nature, l'identification et la quantité du produit, la date de réception et les nom et adresse du fournisseur	1
Enregistrement des accidents et des mesures de correction. [Toutes les cultures]	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	3
Constatations faites suite au contrôle et à l'entretien annuels des pulvérisateurs. [Toutes les cultures]	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	2
Essai épandeur d'engrais. [Toutes les cultures]	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	3
Vérification du fonctionnement thermomètre annuellement. [Toutes les cultures]	Le contrôle peut se faire au moyen d'un thermomètre calibré ou par rapport à de la glace fondante. Une attestation de contrôle peut éventuellement être conservée.	3
Analyse des risques lors de l'utilisation de nouvelles parcelles (= nouvelles parcelles à fins agricole). [Toutes les cultures]	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	1

<sup>1</sup> Niveau d'évaluation : niveau 1 : 100% conform, niveau 2 : 70% des exigences doit être conform, niveau 3 : une recommandation





## Lettre d'information – Eté 2018

Enregistrement de la température dans les chambres froides/entrepôts. [Pdots LIman LMF PFFS FPFN Hs V] <sup>2</sup>	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	3
Plan de nettoyage et fréquence des entretiens. [Pdots LIman LMF PFFS FPFN Hs V] <sup>2</sup>	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	2
Schéma d'entreprise indiquant le lieu de placement des pièges. Enregistrement des contrôles (minimum 4 fois/an).[ Pdots COPs LIman LMF PFFS FPFN Hs CiCa V V* Fp Mf] <sup>2</sup>	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	2
La température du lot stocké doit être mesurée et enregistrée en cas de stockage « long terme ». Quand le grain est froid (< 10° C) et sec, la température doit être relevée une fois par semaine.[Céréales]	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	2
Enregistrement des produits de lutte contre des nuisibles ou de produits de fumigation [Céréales]	Cet enregistrement peut être noté sur la fiche de stockage ( <a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a> )	1
Remplir la fiche 'Nettoyage et Désinfection' après le transport d'un chargement interdit (p.e. l'asphalte, l'amiante, l'essence, le (bio)diesel, les cendres, le gazole, les laitiers de haut fourneau,...) (pour le transport vers entreprises GMP). [Céréales]	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	1
Registre de nettoyage & désinfection de l'équipement utilisé pour la coupe de plants de pommes de terre.[ pommes de terre et plants]	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	1
Enregistrement d'instruments auxiliaires (=outils utilisés dans la récolte (p. e. couteaux, ciseaux,...) [LIman LMF FPFN PFFS V]	Registre le nombre d'instruments auxiliaires. Cela peut s'effectuer par exemple au moyen d'une numérotation ou un code couleurs de l'outillage correspondant aux emplacements sur le rangement fixe.	3
Constatations faites à la suite du contrôle des pollutions physiques de la parcelle (au moins une fois juste avant la récolte).	L'enregistrement de ce contrôle peut être indiqué sur la fiche parcellaire ( <a href="#">exemple du manuel</a> )	2 [Pdot LMF LI PFFS FPFN H V V*] 3 [COP B C CiCa Fg]
Remplir correctement la fiche de stockage et de manipulation. [Pdot COPs LMF LI PFFS FPFN H]	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	1
Remplir correctement la fiche transport (par des tiers). [Pdot LMF LI PFFS FPFN H]	<a href="#">Exemple Vegaplan du manuel</a>	1

<sup>2</sup> Pdots: Pommes de terre avec stockage, Liman: Légumes industriels, LMF: Légumes - marché du frais, PFFS: Petits fruits et fruits secs, FPFN : Fruits à pépins et fruits à noyaux, Hs: Houblon avec stockage, V : Vente directe au consommateur, COPs : Céréales avec stockage, Fp: Fourrage prairie – Foin, Mf: Maïs fourrager]